

NOUVELLE REVUE THÉOLOGIQUE

109 N° 4 1987

Ignace de Loyola et le ministère des prêtres

André DE JAERS (s.j.)

p. 540 - 553

<https://www.nrt.be/it/articoli/ignace-de-loyola-et-le-ministere-des-pretres-255>

Tous droits réservés. © Nouvelle revue théologique 2024

Ignace de Loyola et le ministère des prêtres

Le Synode des évêques de 1971 a été consacré à une double thématique: la justice dans le monde et le sacerdoce ministériel. Le rapprochement de ces deux questions — d'éthique sociale et de théologie sacramentelle — n'était pas fortuit. Déjà le Décret de Vatican II sur le ministère et la vie des prêtres avait conjoint une description du sacerdoce ministériel (*PO*, 2) et le rappel de la solidarité du prêtre avec la condition des pauvres et des petits.

Depuis vingt ans, la recherche théologique et pastorale s'est longuement enquis des liens intimes entre la mission des pasteurs de l'Église et la promotion humaine. Le Synode de 1974 et l'Exhortation apostolique qui en a été un fruit, *Evangelii nuntiandi*, ont souligné le lien étroit entre l'évangélisation et la promotion de la justice: celle-ci faisait comme partie intégrante de celle-là dans la mission de l'Église. L'interrogation n'a pas manqué de se poursuivre à ce propos et les diverses théologies de la libération y ont apporté un élan et des impulsions bien connues. La réflexion du Magistère s'est également prolongée à la fois pour souligner l'urgence d'une option préférentielle, d'un amour préférentiel, pour les pauvres et pour marquer la spécificité du ministère sacramentel des pasteurs de l'Église.

Dans ces circonstances, la Compagnie de Jésus a voulu, elle aussi, réfléchir à la mission qu'elle reçoit du Christ et de son Église. La 32^e Congrégation générale en 1974-1975 a parlé à ce propos de service de la foi et de promotion de la justice. Ce décret — confirmé depuis en 1983 par la 33^e Congrégation — contribue à la réflexion générale de l'Église sur la spécificité de l'engagement religieux et du ministère sacerdotal. Chacun sait les difficultés et les souffrances qui sont le prix de ce travail théologique au service de l'amour de Dieu et de ses pauvres. C'est dans ce contexte que nous croyons opportun de relire un texte fondateur de la Compagnie de Jésus: il est susceptible de jeter quelque lumière sur le charisme propre de cet «ordre de clercs réguliers». Plus largement, cette relecture constitue un apport à la méditation de l'Église d'aujourd'hui sur l'exercice du ministère sacerdotal, l'amour des pauvres et la communion dans l'obéissance au pontife romain.

L'intuition ignatienne, ici dans son jaillissement, apparaît actuelle et éclairante dans sa simplicité.

Rappel historique

Après la délibération de 1539 s'achevant sur la décision de vivre dans l'obéissance à l'un d'entre eux (ce qu'on appelle habituellement « délibération des premiers Pères »), Ignace et les premiers compagnons, tout en exerçant leur ministère spirituel et d'aide aux pauvres, continuent à se rencontrer tous les soirs et prennent d'autres décisions appelées « les déterminations de mai à juin 1539 ». Ils y précisent les lignes fondamentales de leur vie, une forme de vie qu'ils vivent déjà pour l'essentiel depuis leur arrivée à Venise puis à Rome en 1537, mais qu'ils désirent voir approuvée par l'Église, maintenant qu'ils ont accepté de devenir un ordre religieux. Ils appellent cela *nostra formula vivendi* ou *forma vitae*, notre manière de vivre. Ils groupent ces déterminations en cinq chapitres. D'où le nom donné à ce document : « les cinq chapitres ».

C'est le 3 septembre 1539 qu'ils présentent ce document au Pape. Paul III accueille le projet avec enthousiasme, semble-t-il. Tacchi Venturi rapporte qu'il aurait dit *Digitus Dei est hic*¹. Les compagnons reçoivent donc une approbation orale et le Pape les invite à rédiger des Constitutions pendant qu'il demande à la Curie de préparer le document officiel d'approbation. Certaines difficultés juridiques se prolongeront pendant un an, mais le 27 septembre 1540 le Pape signe la Bulle *Regimini militantis Ecclesiae*, qui donne l'approbation officielle, moyennant quelques modifications mineures par rapport au premier projet des cinq chapitres. Cette approbation va permettre aux compagnons d'élire le premier Général et de prononcer leurs vœux entre les mains d'Ignace à Saint-Paul-hors-les-murs le 22 avril 1541.

Dix ans plus tard, à la lumière de l'expérience d'années d'expansion prodigieuse, un ensemble de modifications est apporté au texte de 1540 (une centaine), et une nouvelle approbation du Pape est demandée. C'est la Bulle *Exposcit debitum* de Jules III (21 juillet 1550). Cette nouvelle version de la *Formule de l'Institut* devient un texte fondamental pour la Compagnie. C'est le début de ce texte que nous allons étudier. Il traite de la fin de la Compagnie de Jésus. En voici un essai de traduction :

Celui qui veut dans notre Compagnie, que nous désirons voir marquée
du nom de Jésus, militer sous l'étendard de la Croix les combats de Dieu
et servir le Seigneur seul et l'Église son épouse,
sous le pontife romain, vicaire du Christ en terre,
après le vœu solennel de perpétuelle
chasteté, pauvreté et obéissance

1. Cf. A. RAVIER, S.J., *Ignace de Loyola fonde la Compagnie de Jésus*, Paris, Desclée de Brouwer, 1974, p. 140.

qu'il se mette bien dans l'esprit
 qu'il est une partie d'une Compagnie instituée avant tout
 pour procurer principalement
 la défense et la propagation de la foi
 et le progrès des âmes dans la vie et la doctrine chrétienne
 par des prédications publiques, des leçons et tout autre ministère
 de la Parole de Dieu et exercices spirituels,
 la formation chrétienne des enfants et des ignorants,
 la consolation spirituelle des fidèles dans l'audition des confessions et
 l'administration des autres sacrements;

qu'il ne se rende pas moins utile
 à la réconciliation des ennemis,
 au pieux soulagement et au ministère de ceux qui se trouvent dans
 les prisons et les hôpitaux,
 et à l'exercice des autres œuvres de la charité,
 comme il paraîtra bon pour la gloire de Dieu
 et le bien commun;
 cela tout à fait gratuitement et sans accepter aucune rémunération
 de son travail dans tous ces ministères;

et qu'il ait soin aussi longtemps qu'il vivra
 de tenir le regard fixé d'abord sur Dieu,
 ensuite sur cette règle de son Institut,
 qui est un chemin pour aller vers lui,
 et de tendre de toutes ses forces
 à cette fin que Dieu lui a proposée,
 chacun pourtant, selon la mesure de la grâce que lui aura accordée
 l'Esprit Saint et selon le degré particulier de sa vocation.

Le charisme de la Compagnie

Ce texte est constitué par une seule longue période aux tournures parfois sinueuses, au style rugueux, qu'il est difficile de rendre avec exactitude en français. Les traductions sont tentées de la couper, avec le danger de ne pas en donner toutes les nuances ou encore d'en falsifier quelque peu le sens. Notons que cette phrase n'est pas rédigée sous forme abstraite, qui énoncerait le but de la Compagnie, mais elle désigne concrètement celui qui veut faire partie de la Compagnie.

Elle n'a en effet qu'un seul sujet: «Celui qui veut...» Ce volontaire pour les combats de Dieu et le service du Seigneur est interpellé par trois verbes au subjonctif, qui commandent une triple attitude:

- qu'il se mette bien dans l'esprit...
- qu'il ne se rende pas moins utile...
- **qu'il ait soin aussi longtemps qu'il vivra...**

Le premier verbe a pour objet la fin primordiale et les moyens spécifiques de la Compagnie; le deuxième introduit l'énumération des œuvres de charité (explicitées dans la *Formule* de 1550) auxquelles le sujet ne doit pas moins s'appliquer; le troisième invite à garder toujours sous les yeux Dieu et la règle de l'Institut et à s'engager avec force à atteindre la fin proposée par Dieu. Analysons de plus près ces trois propositions inscrites dans une seule période.

1. En dépendance du premier verbe, «qu'il se mette bien dans l'esprit...», nous trouvons une proposition subordonnée qui exprime la fin primordiale de la Compagnie: «qu'il est une partie d'une Compagnie institutée avant tout pour procurer principalement la défense et la propagation de la foi et le progrès des âmes dans la vie et la doctrine chrétienne».

La même subordonnée énumère les moyens spécifiques que la Compagnie emploie pour obtenir cette fin, marquant de telle sorte le lien étroit existant entre la fin de la Compagnie et ces moyens qu'on pourrait se demander si le binôme fin-moyens qu'Ignace n'exprime pas, mais qui est utilisé après Polanco par les Pères A.M. de Aldama² et M. Gioia³, est le plus apte à rendre ce qu'Ignace veut dire ici. Nadal hésitait déjà sur cet usage.

2. Le deuxième verbe principal, «qu'il ne se rende pas moins utile», a le même sujet que le premier: «celui qui veut» appartenir à la Compagnie. Cela paraît normal. Il faut le signaler cependant, car certains semblent donner comme sujet à ce verbe non pas «celui qui veut», mais le corps et l'Institut de la Compagnie, dont il était question dans la subordonnée précédente. Cela affaiblit-il la force de cette deuxième proposition? Les Pères de Aldama et Gioia semblent l'interpréter en ce sens en parlant de moyens et d'activités secondaires. Selon le P. Gioia, il «s'agit ici davantage d'éventuels charismes individuels plutôt que du charisme du groupe comme tel qui, lui, est décrit comme moyen propre de tout le corps de la Compagnie pour rejoindre sa fin». Bien sûr, ce jugement ne manque pas de vérité, car Ignace lui-même dira, dans la septième partie des *Constitutions*⁴, qui traite de l'aide du prochain dans les maisons de la Compagnie et qui reprend et développe les dif-

2. A.M. DE ALDAMA, S.J., *La formula del Instituto de la Compañia de Jesús*, Roma, Centrum ignatianum spiritualitatis, 1981, p. 47 ss.

3. A.M. DE ALDAMA e.a., *La formula dell'Instituto S.J.*, Roma, Centrum ignatianum spiritualitatis, 1977, p. 50 & 60.

4. Saint IGNACE, *Constitutions de la Compagnie de Jésus*, I, trad. Fr. COUREL, Paris, Desclée de Brouwer, 1966, p. 204 (n° 650).

férents points de ce n° 1 de la *Formule*, « les œuvres spirituelles sont plus importantes et on s'emploiera aux œuvres de bienfaisance corporelle dans la mesure où l'on aura assez de forces. »

On remarquera cependant que cette deuxième principale est propre à la *Formule* de 1550. Les textes de 1539 et 1540 mentionnaient en général « les œuvres de la charité », en les inscrivant d'ailleurs à l'intérieur des autres activités de la Compagnie. C'est Polanco, le secrétaire d'Ignace, qui lui a demandé s'il ne convenait pas d'ajouter d'autres moyens, comme réconcilier les ennemis et visiter les prisonniers et les malades, car les jésuites exerçaient beaucoup ces ministères. Ignace avait répondu à cette question : « Oui, mais sans scrupule d'obligation. » Il semble que cette « non-obligation » soit révélatrice d'une attitude constante chez Ignace. Tout au long des *Constitutions*, il a le souci de ne pas lier autant que possible les membres de la Compagnie par l'obligation, mais de les faire progresser vers la liberté spirituelle de celui qui est pleinement incorporé⁵.

Mais ce qui mérite réflexion, c'est qu'Ignace ait *ajouté* ce paragraphe dans la *Formule* de 1550. Est-ce par crainte qu'on oublie trop facilement ces ministères, auxquels lui-même et les premiers compagnons étaient très attachés ? Il fait allusion à ce danger d'oubli et de désuétude dans un autre contexte (peut-être pas tellement différent), lorsqu'il est question dans la cinquième partie des *Constitutions* de la promesse d'évangéliser les enfants et les gens sans culture, promesse incluse dans les derniers vœux des profès⁶.

Cette invitation aux œuvres de la charité adressée personnellement à chaque jésuite a beaucoup de force. Certes, ces activités ne déterminent pas la fin de la Compagnie ; elles ne caractérisent pas sa fin primordiale. Mais elles sont appelées à prendre leur place dans la vie de chaque jésuite, bien qu'elles n'appartiennent pas à l'Institut au même titre formel que les premières. Ne peut-on pas pressentir le souci d'Ignace de voir les compagnons demeurer proches des hommes blessés et rejetés ? Cette proximité leur serait féconde pour les ministères de la Parole de Dieu et des Exercices spirituels. Ces œuvres de « miséricorde spirituelle et corporelle » seraient comme le « terreau » à partir duquel la fin peut être atteinte et comme une efflorescence de surcroît et de gratuité de la fin poursuivie. Nous y reviendrons.

À la fin de cette deuxième proposition principale une précision détermine la manière d'exercer tous les ministères énumérés : « cela tout à

5. Cf. *ibid.*, p.ex. n° 582, sur la prière du jésuite et surtout n° 602 : les *Constitutions* n'obligent pas sous peine de péché.

6. Cf. *ibid.*, p. 163 (n° 528).

à fait gratuitement et sans recevoir aucune rétribution pour son travail dans tous ces ministères». Suivant une lecture trop rapide du texte, la gratuité demandée ici ne concernerait que les œuvres de charité énumérées dans cette deuxième proposition. Mais, comme le fait remarquer le P. de Aldama⁷, l'incise *in praedictis omnibus* manifeste la référence à l'ensemble de ce qui précède, y compris les ministères spécifiques. D'ailleurs les *Constitutions* le confirment sans doute possible au n° 565.

Il est encore question, dans cette deuxième proposition, du « bien commun ». C'est peut-être le synonyme du « bien universel », signe de la gloire divine selon les *Constitutions*, nn. 622-623. Rien ne laisse penser au bien commun de la Compagnie, mais peut-être au bien commun de la société ecclésiastique et civile. C'est là un aspect « politique » et « social » auquel le jésuite doit être attentif, bien que jamais Ignace ne décrive en ces termes les fins propres de la Compagnie.

3. La troisième et dernière proposition principale de cette longue période rappelle à celui qui veut militer et servir dans la Compagnie le sens de sa vocation : le don de Dieu, gratuit et unique, donc différencié (la règle de son Institut), et l'engagement auquel pareil don invite : tendre de toutes ses forces à « cette fin que Dieu lui a proposée ». Cette indication réfère à la fin de la Compagnie l'exercice des œuvres de la charité. Ignace distingue encore l'aspect universel (Dieu, la règle de l'Institut) et personnel (mesure de la grâce accordée, degré de la vocation). Cette dialectique habituelle chez lui se retrouve dans les *Constitutions*⁸ ; elle éclaire l'articulation des différentes dimensions de l'exercice du ministère sacerdotal dans la Compagnie.

Articulation et unité du charisme de la Compagnie

En lisant cette description du charisme de la Compagnie, il a pu sembler étonnant qu'aucune mention ne soit fait explicitement du sacerdoce ministériel. Certes, des expressions comme « ministère de la parole », « audition des confessions », « administration des sacrements » montrent parmi d'autres et d'emblée qu'Ignace implique le sacerdoce dans l'ordre des fins de la Compagnie. Au chapitre 5 de la *Formule* (n°8), il est affirmé comme allant de soi : Tous les compagnons, puisqu'ils doivent être prêtres... » Le P. Gioia, dans le commentaire de ce passage, estime significatif que le caractère sacerdotal de la Compa-

7. *La formule...*, cité n. 2, p. 52.

8. Cf. D. BERTRAND, S.I. *Un corps pour l'Esprit*. Paris, Desclée de Brouwer, 1976.

gnie ne soit affirmé explicitement qu'une fois précisé le charisme propre du corps de la Compagnie. Cela manifeste que le jésuite a une manière propre de vivre et d'exercer le ministère sacerdotal. Et le P. Gioia l'explicite dans des catégories de l'Écriture. «L'unique fin de la Compagnie consiste à annoncer la foi et aider les âmes dans la vie et la doctrine chrétiennes, moyennant la diaconie de la Parole (tout ce qui a trait à l'annonce de la Parole), la diaconie de l'Esprit (ce qui regarde l'aide spirituelle des âmes par les Exercices spirituels et les sacrements) et la diaconie de la miséricorde⁹.» Comprenons la miséricorde comme Ignace l'entendait traditionnellement et comme il la décrit dans son texte: elle implique la réconciliation des ennemis, le pieux soulagement et le ministère des prisonniers, des malades, etc. Le souci de justice y est également impliqué, nous le verrons.

Nous n'entrerons pas ici dans une analyse plus approfondie de cette triple dimension — que le P. Gioia conduit de manière heureuse. Mais remarquons combien les divers aspects du charisme de la Compagnie forment une unité. Il ne s'agit pas de trois dimensions extérieures l'une à l'autre du ministère sacerdotal. Elles sont appelées à demeurer étroitement associées, même lorsque les accentuations seront diverses selon la vocation et la mission propres à chacun des compagnons. Négliger cette intégration mutuelle, c'est réduire la vision d'Ignace sur la vie et le ministère du prêtre jésuite.

La vie d'Ignace et des siens jusqu'en 1540

Afin de mieux percevoir cette articulation, parcourons à grands traits dans le *Récit du Pèlerin* le chemin d'Ignace, puis de ses premiers compagnons, pour y découvrir comment émergent et se développent progressivement dans leur vie ces trois dimensions de l'exercice du ministère sacerdotal: elles s'appellent mutuellement. Nous pourrions y lire quelque peu la genèse du charisme de la Compagnie. La *Formule* de l'Institut n'est-elle pas la mise par écrit, la codification de ce chemin spirituel?

Après sa conversion à Loyola, et dès son arrivée à Montserrat puis à Manrèse, Ignace, qui ne songe pas encore au sacerdoce, se met à vivre pauvre, dans la proximité des pauvres (à l'hôpital) et dans la com-

9. A.M. DE ALDAMA e.a., *La formula...*, cité n. 3, p. 55. Il peut être éclairant de remarquer que Vatican II, dans *Presbyterorum ordinis*, caractérise le prêtre de manière analogue lorsqu'il décrit ses fonctions comme ministre de la Parole de Dieu (4), des sacrements (5) et comme chef du peuple de Dieu, avec une attention spéciale pour les pauvres et les petits (6).

passion pour le pauvre : les premières larmes qu'il évoque jaillissent à propos d'un pauvre (10)¹⁰. Et à Manrèse, au milieu de ses combats et de ses nuits, il aide quelques âmes dans les voies spirituelles et parle de choses spirituelles (20).

Ne perçoit-on pas ici, dès le début de la vie nouvelle d'Ignace, l'émergence encore voilée d'une triple dimension de la suite du Christ : proximité et solidarité avec les pauvres, ministère de l'Esprit et ministère de la Parole ? Or ces trois données vont se retrouver tout au long de son pèlerinage, avec des nuances variées selon les temps et les lieux. Donnons-en simplement quelques repères.

— Lorsque son rêve de vivre à Jérusalem s'écroule et qu'il se demande « Que faire ? » (50), il se sent incliné à étudier pour pouvoir « aider les âmes ». Est-ce à ce moment qu'est né le désir du sacerdoce ? Les sources n'en disent rien ; le sacerdoce s'est imposé à lui comme le chemin où Dieu réaliserait son désir d'« aider les âmes ». Il est significatif que dans son récit il décrive encore, sobrement mais longuement, sa vie de partage avec les pauvres et comment il est lui-même pauvre et méprisé (51). C'est dans cette situation que le Christ se rend davantage présent à lui.

— Etudiant à Alcalá, il vit à l'hôpital, demande l'aumône et garde le souci d'aider les pauvres (55-67), tandis qu'il donne les Exercices spirituels (57) et explique le catéchisme. On retrouve le même écho à Salamanque. Mais puisqu'à Salamanque comme à Alcalá on ne lui permet pas de « parler des choses de la foi » (62) ni de « faire de l'apostolat » (71), il décide de partir de Paris.

— A Paris, il se met au cycle complet des études cléricales : l'apostolat qu'il voulait poursuivre devait être un apostolat sacerdotal. Après quelques tâtonnements au sujet de sa manière de vivre (73-75), il mendie des bourses d'études en Flandre pendant l'été. Mais son souci d'aider les pauvres et les malades demeure vif (73, 79, 83). Inutile de rappeler la place prise à ce moment par les conversations spirituelles et l'aide des âmes, puisque c'est là qu'il rencontre ses premiers compagnons et leur donne les Exercices.

— Son retour au pays natal, à Loyola, en 1535, est éclairant. Il refuse, malgré l'insistance de son frère, de loger au domaine familial, mais il vit à l'hôpital et mendie sa nourriture (87). Il aide de nombreuses personnes dans les choses de Dieu, prêche et fait le catéchisme (88). Il a le souci aussi de réprimer certaines injustices et des abus en faisant édicter une loi et rendre une ordonnance (89). Comment ne pas lire

10. Cf. *Le récit du pèlerin*, Paris, trad. A. THURY, Desclée de Brouwer, 1956 ; les numéros entre parenthèses renvoient aux numéros du *Récit*.

ici en transparence la mise en œuvre du charisme énoncé dans la *Formule* et l'attention portée déjà à ce qu'on appellerait aujourd'hui une action sur les structures?

— Quand Ignace arrive à Venise et y attend ses compagnons, il agit de même. Et lorsqu'ils sont tous rassemblés, leur genre de vie confirme les options qu'ils ont prises (93-95). Ils se situent parmi les pauvres et vont même habiter à l'hôpital pour être avec eux et les aider et, à partir de ce milieu, insérés dans ce «terreau», ils poursuivent leurs conversations spirituelles et aident les âmes.

Ainsi Ignace, depuis Manrèse, et plus tard avec lui ses compagnons ont d'abord le souci de se faire pauvres et de rejoindre les lieux de pauvreté; c'est là qu'Ignace engage ses entretiens spirituels, donne les Exercices et fait le catéchisme. Ainsi se sont articulées, dans leur genèse, les trois dimensions du ministère jésuite. Ce qui apparaît chronologiquement en premier lieu dans sa vie de converti, c'est la présence aux pauvres, les ministères de la miséricorde¹¹. En même temps, se manifeste le désir d'aider les âmes par des «exercices spirituels» et par le «catéchisme». Ces dimensions de l'amour préférentiel des pauvres et de l'évangélisation sont concomitantes.

C'est à Venise que les compagnons vont être ordonnés prêtres (93). Dès ce moment, la prédication et les sacrements prennent une place de plus en plus grande dans leur ministère vécu en pauvreté. Dans un article demeuré célèbre, le P. H. Rahner a montré comment la mystique sacerdotale d'Ignace était dès cette époque toute imprégnée du désir réalisé d'être conformé au Christ pauvre et vivant parmi les pauvres¹². Pendant leur pèlerinage vers Rome en petits groupes, et dès leur arrivée dans la ville éternelle, les mêmes ministères décrits dans la *Formule* sont toujours exercés par eux. Ainsi lorsqu'ils habitaient ensemble la maison Frangipani et pendant l'hiver terrible 1538-1539, où ils accueillent des centaines de sans-abri.

Plus tard, une fois les compagnons dispersés, Ignace garde le même souci. Faut-il rappeler l'intensité des ministères de la Parole et de l'Esprit exercés par les premiers jésuites? Au même moment, Ignace et les compagnons de Rome avaient un grand souci des plus rejetés ou des marginaux de la ville: prostituées, enfants abandonnés, juifs, mendiants,

11. Si c'est à partir de la présence aux pauvres que génétiquement une vocation sacerdotale peut grandir et arriver à maturation, on comprend que des périodes de présence aux pauvres soient institutionnalisées pour le noviciat et la formation. C'est ce que prévoit Ignace dans l'*Examen général* qui précède les *Constitutions* (n° 66).

12. H. RAHNER, S.J., *La vision de saint Ignace à la chapelle de la Storta*, dans *Christus* 1 (1954) 48-65.

etc. Un article du P. Marc Rotsaert¹³ le montre bien. Et le P. Arrupe l'a décrit longuement dans sa dernière conférence à la Compagnie, *Enracinés et fondés dans la charité*¹⁴.

Concluons le rapide survol de ces années de recherche d'Ignace¹⁵. «Il était conduit doucement là où il ne savait pas», comme le dit Nadal. D'abord seul, puis avec les compagnons, il découvre progressivement comment vivre et exercer le ministère sacerdotal et codifiera cette expérience dans la *Formule de l'Institut*. C'est dans la proximité des pauvres et dans une situation de pauvre qu'Ignace a trouvé le «terreau» qui nourrira le ministère de l'aide des âmes et de l'annonce de la Parole, auquel il invite aussi ses compagnons. L'ordre de la *Formule* est l'inverse de celui de la découverte: il s'agit d'un exposé objectif et non pas génétique¹⁶. L'importance déterminante des ministères de la Parole et de l'Esprit ne dévalorise pas le ministère de la réconciliation et celui de la miséricorde auprès des pauvres: elle leur confère plutôt un sérieux et une gravité existentielle, pourrait-on dire. Pour qui veut militer et servir dans la Compagnie, c'est la spécificité et la fécondité de l'exercice vécu du ministère sacerdotal qui est en jeu.

Si le regard se porte une fois encore sur la dynamique présente dans l'ordre des ministères qu'énumère la *Formule*, on constate que ces diverses dimensions s'appellent l'une l'autre et découlent l'une de l'autre. Le ministère de la Parole appelle le ministère de l'Esprit qui donne d'intérioriser cette Parole et d'y conformer sa vie. Et une vie de conformité à la Parole conduit vers l'amour préférentiel de ceux que Dieu a préférés, invite à une pauvreté de vie plus grande et à un ministère de la compassion, qui est souci du respect et du droit des plus pauvres. Chacun, ajoute Ignace, selon la grâce qui lui est donnée et le degré propre de sa vocation. Suivant la genèse de ces ministères ou dans leur ordre par rapport à la fin de la Compagnie, nous retrouvons ce lien

13. *Les premiers jésuites: présence aux pauvres*, dans *Cahiers de Spiritualité ignatienne* 3 (1979) 187-200.

14. P. ARRUPE, S.J., *Écrits pour évangéliser*, Paris, Desclée de Brouwer, 1985, p. 253-270.

15. Pour une analyse plus détaillée de la maturation et de la réalisation de la vocation proprement sacerdotale d'Ignace, on peut se référer à J. SCHAAK, S.J., *Saint Ignace, prêtre*, dans *NRT* 78 (1956) 243-261; 388-401.

16. On voit les deux points de vue différents: génétique et ontologique, devenir et être. Le point de vue de la genèse, de la pédagogie, de l'incorporation progressive, de l'itinéraire est celui des *Exercices* et des *Constitutions* (cf. D. BERTRAND, *Un corps...*, cité n. 8.) L'ordre de la genèse est différent de l'ordre objectif et ontologique. Ce dernier se définit par les fins et les moyens du corps comme corps. L'ordre de la genèse est plus attentif aux personnes.

intime et cette articulation bien précise des divers moments de l'apostolat des jésuites. En particulier, être prêtre, pour Ignace, appelle « les œuvres de miséricorde » spirituelle et corporelle ; les manières en sont multiples et jamais épuisées, quelle que soit la mission confiée, mais ces œuvres, loin d'être étrangères à la vie sacerdotale, en sont partie intégrante.

Aspects de la mission aujourd'hui

Quelle lumière cette lecture livre-t-elle pour aujourd'hui ? Il semble que l'option fondamentale pour les pauvres, adoptée par la 32^e Congrégation générale, confirmée et précisée par la 33^e¹⁷, veuille donner une reformulation de la fin de la Compagnie ; elle veut souligner aussi l'unité de la vie et du ministère sacerdotal jésuite ; elle y indique l'intégration indispensable du *service de la foi* (incluant le ministère de la Parole et celui de l'Esprit) et de la *promotion de la justice* (qui traduit en termes contemporains les « œuvres de la charité », le ministère de la réconciliation et de la miséricorde).

Il importe de laisser éclairer ce choix fondamental par la *Formule de l'Institut*. On évitera ainsi de comprendre de manière réductrice ce qu'on entend par promotion de la justice ; selon l'Evangile, la réconciliation et la miséricorde demeurent toujours à la racine des œuvres de la justice. Le P. Arrupe l'a rappelé avec force dans sa dernière conférence, *Enracinés dans la charité*, évoquée ci-dessus. Certes « la promotion de la justice » est une considération contemporaine, absente en ces termes du texte d'Ignace. Mais lorsqu'Ignace et les premiers compagnons exercent les œuvres de la charité, le souci de justice y est déjà présent. Rappelons le passage d'Ignace à Loyola au retour de Paris et les œuvres de miséricorde qu'il a créées à Rome.

Il existe peut-être une autre différence entre les époques. Aujourd'hui, l'injustice et la pauvreté sont des problèmes à dimension mondiale, dans un monde de plus en plus explicitement solidaire. D'où la nécessité pour l'Église et donc aussi pour la Compagnie de s'engager non seulement par des individus, mais publiquement et à la face du monde dans ce souci de promotion de la justice : telle fut l'intention des dernières Congrégations. Le paradoxe de l'Évangile demeure : bien que l'Église et la Compagnie doivent aujourd'hui manifester, attester publiquement l'obligation morale de la promotion de la justice sociale, cette promotion temporelle de l'homme n'épuise pas la mission salvifique ni la fin divine du Corps du Christ ni de la Compagnie.

17. Décret 1, n^{os} 38 et 48.

Cependant la Compagnie, qui est appelée à prêcher la Parole et à y conformer sa vie, est conduite au souci des plus pauvres et de la justice qui leur est due, déjà parce qu'ils sont hommes, mais encore parce qu'ils sont les enfants préférés du Père. La tentation peut être grande en certaines situations de ramener cette préférence évangélique à une action seulement politique, qui ne peut changer cette situation que par le pouvoir. Dans le concret, les choses sont complexes et notre propos n'est pas d'analyser ce point. Mais au niveau des principes religieux et des critères de discernement, une réflexion sur la *Formule* permet d'intégrer la « promotion de la justice » comme une « œuvre de la charité » dans le service du seul Seigneur et de l'Église son Épouse.

En effet, le souci de l'homme qui souffre l'injustice y est exprimé dans les termes de la réconciliation et du ministère de la miséricorde. Ces termes invitent à reconnaître la nécessaire urgence de la justice à l'intérieur de la réalité évangélique fondamentale, de l'amour de Dieu qui sauve le monde, qui vient guérir ce qui était blessé, sauver ce qui était perdu. La promotion de la justice, éclairée par la *Formule de l'Institut*, ne demande ni à la Compagnie ni aux jésuites une prise en charge de la cité temporelle pour la rendre politiquement moins contraire à la justice. Elle signifie plus et mieux : dans la situation d'injustice et d'oppression que connaît le monde, une Parole de Dieu est à dire et des actes à poser, dans le droit fil de l'Évangile, pour éveiller la conscience morale des hommes, les aider à reconnaître leurs devoirs et leurs droits, leur apprendre aussi à pardonner à leurs ennemis et la présence salvifique du Christ dans les prisonniers et les malades. C'est la fécondité du service de la foi qui conduit à défendre l'homme injustement blessé et brisé.

La puissance de Dieu venant sauver ce qui était perdu est ici à l'œuvre ; ce n'est pas le dynamisme d'une prise de pouvoir toujours précaire. La promotion de la justice réduite à elle-même suggère, si l'on n'y prend pas garde, des connotations idéologiques violentes. L'analyse des situations globales et des changements éventuels de structure risquent d'obnubiler l'importance de la personne en son unicité, sa valeur divine d'enfant de Dieu. Reprise et intégrée dans le ministère de la réconciliation et de la miséricorde, elle sera sans cesse ramenée à l'amour des personnes concrètes.

Vœu au pape et option préférentielle pour les pauvres

Pour comprendre la promotion de la justice comme un ministère de la réconciliation et une « œuvre de la charité », il peut être précieux de relire cette longue période qui forme le début de la *Formule*. Plus précisément, il faut se rappeler dans quel contexte ecclésial la fin de la Compagnie peut

se réaliser. Quelle est l'intention première de celui qui veut, dans la Compagnie, à la suite d'Ignace et de ses compagnons, livrer pour Dieu les combats de la Croix? Les premières lignes le disent: « Militer sous l'étendard de la Croix les combats de Dieu et servir le Seigneur seul et l'Église son Épouse sous le pontife romain, vicaire du Christ sur la terre. » Le texte n'énonce pas ici le but spécifique de la Compagnie, décrit dans les lignes qui suivent, mais l'intention qui doit animer le chrétien qui veut être une partie de la Compagnie.

Chacun personnellement doit vouloir servir le Seigneur et son Épouse sous le vicaire du Christ, le pontife romain. Il ne s'agit pas encore du vœu au pape concernant les missions: il en sera question plus loin aux nn. 3 et 4 de la *Formule de l'Institut*. La Compagnie universelle et chacun des profès y font vœu d'obéissance au pape (selon le texte des *Constitutions*, n° 603). Mais le début de la *Formule* en appelle à la volonté de chacun et précise bien l'intention d'Ignace et de ses premiers compagnons. Ce qui les habite, c'est la contemplation du Règne et des Étendards et la volonté de la traduire dans leur vie concrète, au cœur du monde. Il s'agit d'œuvrer avec le Christ. Les moyens à utiliser, ce sont donc les moyens de l'Église, le ministère de la Parole et de l'Esprit dans la proximité des hommes divisés, malades, prisonniers, avec un amour de préférence pour les pauvres, dont le Seigneur a dit la mystérieuse béatitude. L'action n'est pas orientée vers l'édification de la société temporelle prise comme but, bien que certains des ministères entrepris contribuent à sa construction.

Cette intuition fondamentale d'Ignace, des compagnons et de tout volontaire pour se mettre dans la Compagnie au service du Seigneur et de l'Église éclaire et donne son orientation précise à la manière de vivre un ministère de la miséricorde et de la réconciliation qui inclut la promotion de la justice, toujours à l'intérieur du dynamisme de l'Église, qui n'est pas instituée pour construire le monde temporel, tout comme Jésus n'est pas venu créer une nouvelle civilisation. Il a donné sa vie pour que naisse une humanité nouvelle au cœur de nos civilisations mortelles. Et lorsque des jésuites proclament avec force, parfois au péril de leur vie, le nécessaire renouvellement des structures de la société, c'est pour qu'au sein de ces structures soient inscrites les exigences et l'espérance de la nouvelle création donnée en Jésus-Christ avec son souci de justice, de réconciliation, de miséricorde, de vie selon les béatitudes.

La grâce d'être prêtre selon la Formule de l'Institut

Pour comprendre la *Formule de l'Institut* et la manière d'être prêtre qu'elle suggère, il s'agit donc non seulement d'unifier toutes les dimen-

sions de l'exercice du ministère sacerdotal dans la Compagnie, mais encore d'articuler le service de l'Église visible et l'obéissance au pape, vicaire du Christ, avec l'option préférentielle pour les pauvres. La grâce offerte dans la sobriété de cette *Formule* est l'audace d'une mission aux avant-postes de l'Église et du monde. Cette audace, réexprimée avec force par les 32^e et 33^e Congrégations générales, est assurée et garantie par la fidélité à la vocation ecclésiale énoncée dès les premières lignes de la *Formule*. Ces deux points forts de la vocation jésuite sont voués par chaque profès, lorsqu'il prononce ses derniers vœux: d'une part le vœu d'obéissance au pape pour les missions et, d'autre part, la promesse de l'instruction des enfants, des petits et des pauvres. Comme si Ignace avait jugé ces deux pôles indispensables pour garder les compagnons dans la fidélité à leur vocation missionnaire universelle. L'obéissance au pape lie à l'Église; la proximité et l'évangélisation des petits et des pauvres assurent l'ouverture à tous. Si les pauvres ont la première place dans la vie d'un prêtre, il sera accueillant pour tous. Le pape et les pauvres: deux garanties d'universalité qui préservent de l'idéologie.

Peut-être risque-t-on parfois d'oublier quelque peu ces deux pôles de la vocation sacerdotale du jésuite. Peut-être risque-t-on de ne pas en comprendre l'impact. On les a parfois perçus comme opposés. Sans doute, sur le terrain et dans le feu de l'action, des tensions surgissent. Mais le défi de cette tension est à relever, ou plutôt le don, le charisme est à recevoir comme il est exprimé dans la *Formule* à travers une tension parfois crucifiante mais source de fécondité. Ignace et ses compagnons ont vécu de ces déchirements promis dès la fondation de la Compagnie; dans la vision de la Storta, Ignace et ses compagnons avaient été donnés par le Père au Christ portant sa croix pour être ses serviteurs. «Le Christ qui porte aujourd'hui sa croix dans son Église», paraphrasait Nadal. Il ne faut pas avoir peur de cette croix, mais y demeurer attachés dans l'audace et la tendresse fécondes que donne l'humilité de l'amour livré.

B-1150 Bruxelles

André de JAER, S.J.

Rue du Collège Saint-Michel, 60

Sommaire. — A la lumière d'un document fondateur de la Compagnie de Jésus, l'auteur réfléchit au lien, dans la vie du prêtre, entre le ministère de la Parole et des sacrements et le souci préférentiel des pauvres. La vie d'Ignace et de ses premiers compagnons manifeste la genèse de leur manière de procéder. L'intuition ignatienne permet d'articuler avec justesse les différentes dimensions du sacerdoce ministériel et de situer en vérité l'amour de préférence des **pauvres ainsi que la promotion de la justice, inséparables du service de la foi, comme le demandent les documents récents de l'Église et de la Compagnie**